



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 19 janvier 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, S. Pérou, C. Arhuero,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, M. Bourguignon

Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	15
Dont pouvoirs	02

N° 2024-07


DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2024

Par délibération n°2024-07 en date du 25 janvier 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2023-51 du 15 décembre 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A957, A1920 sises 30 Route de Pomier, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte de ces décisions.**

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

Le maire,

Marc GENOUD

